

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2023/0303/145 du 2 avril 2024 du **Ministre du Travail** accorde à la société PROXIMUS Luxembourg SA la modification de l'ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Steinfort, 4A, rue de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 22 AVR. 2024

Steinfort, le
22 AVR. 2024

Le bourgmestre



Le secrétaire communal *CS.*